

# Ambroise Tardieu \*

## (1818-1879)

par Louise BERTAUX \*\*

*Ambroise Tardieu (1818-1879) fut professeur de médecine légale à la faculté de médecine de Paris, médecin-expert lors des grandes affaires criminelles (Praslin, Armand, Troppmann, Victor Noir), doyen de la Faculté, président de l'Académie de médecine, président du Comité d'hygiène et de salubrité, président de l'Association générale des médecins de France, conseiller municipal. Il décrivit les taches ecchymotiques sous-pleurales (taches de Tardieu), et fit une étude sur les sévices et mauvais traitements exercés sur les enfants (syndrome de Silverman-Tardieu).*

Professeur de médecine légale, médecin-expert dans les grandes affaires criminelles du XIX<sup>e</sup> siècle, il naît le 10 mars 1818 au 12, rue du Jardinot, dans le quartier de l'école de médecine. Parisien, il l'est par sa naissance et par ses ancêtres paternels qui atteignirent la notoriété dans le monde de la gravure. Son père, André-Ambroise, est graveur géographe, à son atelier situé rue du Battoir — rue Serpente actuellement — il a joint un commerce d'estampes, de livres et de cartes. Sa femme, Charlotte-Virgine Boulland, lui donna trois garçons, deux seulement vécurent : Ambroise, l'aîné, et Amédée-Eugène, de quatre ans plus jeune.

\*

\*\*

Après de brillantes études au Collège royal de Charlemagne (1828 à 1834), il s'inscrit en novembre 1835 à la faculté de médecine de Paris. Le 9 août 1836, il est jugé digne du grade de bachelier ès lettres. A chacun de ses cinq examens de médecine, le jury est soit bien satisfait, soit très satisfait, soit extrêmement satisfait de ses réponses.

\* Communication présentée à la séance du 27 juin 1987 de la Société française d'Histoire de la Médecine.

\*\* Dr L. Bertaux, 2, allée Alexis-de-Tocqueville, 45100 Orléans.

Candidat à l'internat en 1838, il est reçu le 19 décembre 19<sup>e</sup> sur 29, le major de sa promotion est Adolphe Bardinet. C'est dans la troisième année de son internat qu'un accident va introduire Tardieu au palais de justice comme témoin et le décider à faire de la médecine légale l'étude de prédilection de toute sa vie : « Appelé devant le juge d'instruction pour témoigner de ce qu'il avait observé, il fit sa déposition avec une netteté, une lucidité et une élégance qui, en éclairant le magistrat, le frappèrent au point qu'il engagea Tardieu à s'attacher à la médecine légale. » (H. Guéneau de Mussy.)

Le 31 janvier 1843, il est reçu docteur en médecine.

\*  
\* \*

Ambroise Tardieu est sûrement ambitieux, de 1844 à 1861 il cherche la réussite dans trois domaines : celui de l'enseignement à la faculté de médecine de Paris, celui de la médecine hospitalière et celui de l'expertise judiciaire.

En 1844, il a vingt-cinq ans, il s'inscrit au concours de l'agrégation qui commence le 8 janvier. Les épreuves consistent en une composition écrite, faite à huis-clos pendant cinq heures, en deux leçons publiques faites l'une après trois heures de préparation, l'autre après vingt-quatre heures de préparation et en une thèse avec argumentation, rédigée en français dans un délai de douze jours francs ; le sujet est tiré au sort par le candidat. Au mois de mai tout est terminé. Un arrêté ministériel du 4 juin 1844 institue Ambroise Tardieu agrégé près de la Faculté dans la section de médecine pour une durée de neuf ans.

En mai 1847 il tente et réussit le concours de médecin des hôpitaux. Sur trente-huit candidats, ils sont quatre lauréats pour les places vacantes au Bureau Central.

La même année, en août, se déroule l'affaire Praslin. Dans la nuit du 17 au 18, Mme la duchesse de Praslin est trouvée assassinée dans son hôtel particulier. Elle a succombé presque immédiatement à l'énorme quantité de sang qu'elle a perdu par les plaies profondes faites par un instrument à double tranchant, au col, à la tête et à la main. L'autopsie du cadavre, l'examen d'un pistolet d'arçon et de fragments de poignard trouvés dans l'hôtel, la visite du corps du duc de Praslin, qui présente des blessures légères, pouvant être en raison de leur siège et de leur nombre le résultat d'une lutte, ont été confiés à plusieurs médecins dont Ambroise Tardieu. Inculpé, le duc de Choiseul-Praslin décède le 25 août. MM. Orfila et Tardieu procèdent à l'autopsie du corps du duc et à l'analyse des parties intérieures de son corps pouvant fournir des indications sur la cause de la mort et affirment que M. de Praslin est mort empoisonné par une préparation arsenicale ingérée le 18 août.

Le 5 janvier 1852, Ambroise Tardieu, médecin à l'hospice de La Rochefoucault, participe à la première épreuve du concours pour la chaire d'hygiène laissée libre par le décès d'Hippolyte Royer-Collard (15 décembre 1850). Outre la question écrite relative à l'hygiène, il est demandé aux six candidats de faire : deux leçons l'une après vingt-quatre heures de préparation, l'autre après trois heures sur des sujets tirés au sort et de rédiger une thèse en français sur un sujet fixé par le sort. Ensuite, un professeur est chargé d'écrire un rapport sur les titres scientifiques du candidat que lui désigne le sort.

Le 1<sup>er</sup> mars, Ambroise Tardieu soutient sa thèse intitulée « Voieries et cimetières », et le 6 mars, Armand Trousseau, professeur de thérapeutique, lit son rapport. Il se borne à citer les principaux ouvrages publiés par Ambroise Tardieu, à savoir son *Manuel de pathologie et de clinique médicales* publié en 1848. « On peut, dit-il, considérer ce livre élémentaire écrit avec un grand soin comme un guide excellent au début des études. » Il parle ensuite de son *Dictionnaire d'hygiène publique et de salubrité*, dont le premier tome vient de paraître : « Il a le mérite d'être conçu et rédigé dans un esprit éminemment pratique et avec une intelligence très vraie du sujet. » Après quatre tours de scrutin, Apollinaire Bouchardat est élu par huit voix contre six à Tardieu.

En 1853, il tente sa chance pour le titre de professeur de thérapeutique, A. Trousseau ayant demandé à permuter sa chaire contre celle de clinique médicale. Avec l'Empire récemment proclamé (2 décembre 1852) disparaît la période passionnée des luttes publiques pleines de fièvre et d'émotion, les professeurs ne voteront qu'après avoir écouté la lecture des demandes adressées par les candidats eux-mêmes et celle des rapports de leurs titres scientifiques écrits par l'un des professeurs en titre. C'est Jean-Baptiste Bouillaud qui est « l'avocat » de son ancien chef de clinique : « Dans tous les écrits de M. Tardieu, les qualités qui frappent... sont les suivantes : ordre, lucidité, netteté, précision, mesure, exactitude, rectitude et sagesse de jugement, en même temps sagacité et pénétration... Il est un don que doit posséder un candidat au professorat, c'est celui de la parole ; nous le trouvons chez M. Tardieu... à un degré éminent. »

Par décret impérial du 30 avril 1853, Grisolle est nommé professeur de thérapeutique et de matière médicale.

Le 14 janvier 1858, Orsini, Pieri, Rudio et Gomez attentèrent à la vie de LL.MM. impériales qui se rendaient par la rue le Peletier à l'Opéra. Trois détonations terribles provenant de l'explosion de bombes fulminantes éclatèrent coup sur coup. Ambroise Tardieu eut seul l'honneur d'examiner les cent cinquante-six blessés (neuf succombèrent à leurs blessures).

\*

\* \*

De 1859 à 1866, Ambroise Tardieu atteint la gloire. Le 12 juillet 1859, il est élu après deux tentatives infructueuses — en 1855 et 1857 — à l'Académie de médecine dans la section d'hygiène publique, médecine légale et de police médicale ; il succède à Pierre-François Keraudren. Nommé par vote à bulletin secret vice-président pour 1866, il passe de droit à la présidence en 1867.

En 1860, il est nommé médecin consultant de l'empereur Napoléon III.

A la Faculté, M. Nicolas Adelon, professeur de médecine légale, a été admis le 12 novembre 1861, sur sa demande, à la retraite (il a eu soixante-dix-neuf ans le 20 juin). MM. Gavarret et Bouchardat sont chargés d'examiner les titres des deux candidats Tardieu et Lorain et de faire un rapport. Ambroise Tardieu, qui avait été chargé d'un cours complémentaire de médecine légale en 1857 et qui avait suppléé M. Adelon en 1861, obtint l'unanimité des suffrages du corps professoral. Un décret impérial du 11 décembre 1861 le nomme professeur titulaire de la chaire de médecine légale. Les étudiants viennent en grand nombre écouter le disert et éloquent orateur.

La réputation acquise parmi les élèves, il l'eut bientôt dans le public grâce à de nombreux procès.

En mars 1864, Ambroise Tardieu est consulté sur les faits imputés à M. Armand de Montpellier. M. Roux, domestique au service de M. Armand, accuse son maître de lui avoir asséné un coup derrière la tête, de tentative d'étranglement et de l'avoir ligoté. Après étude des différentes pièces de la procédure, Ambroise Tardieu conclut que le sieur Roux est l'unique auteur de la prétendue scène de violence dont il s'est dit victime. M. Armand, très riche bourgeois, est acquitté. Lors de son retour à Paris, un léger accident arrivé à la locomotive du chemin de fer retient le célèbre médecin légiste, aussitôt reconnu, son wagon a été littéralement rempli de fleurs.

En mai 1864, un médecin, Edmond Couty de la Pommerais, est accusé d'avoir, par l'effet de substances pouvant donner la mort, attenté à la vie de Julie-Françoise Testu, veuve de Paw (ou Pauw). Ambroise Tardieu et Zacharie Roussin ont été chargés de rechercher la cause de la mort. Pour cela, ils retirèrent des matières vomies par la dame de Paw sur le parquet, et de ses organes, un principe toxique qui, expérimenté sur des animaux, produisit des effets analogues à ceux de la digitaline.

\*  
\* \*

Janvier 1864. La Faculté n'a plus de doyen, Pierre-François Rayer vient, au bout de deux ans de son décanat, de démissionner. Le monde médical est en effervescence, à chacun son candidat. Le ministre M. Duruy semble vouloir mûrir sa détermination; enfin, le 16 janvier, un nom est prononcé: celui de Tardieu. Le 17, le nouveau doyen jure « obéissance à la Constitution et fidélité à l'empereur ». Doyen, il tente une réorganisation de l'enseignement de l'accouchement, obtient le rétablissement du jardin botanique, et est avec M. Verneuil à l'origine de conférences d'histoire de la médecine à la Faculté.

Fin décembre 1865, des troubles surviennent à l'École, troubles amenés par la trop grande sévérité de M. Duruy envers les étudiants coupables d'avoir développé au congrès de Liège (29-30-31 octobre et 1<sup>er</sup> novembre) des opinions anticléricales, d'avoir glorifié la Terreur et le Drapeau rouge. Ambroise Tardieu, qui ne défend pas ses élèves, est obligé de donner sa démission.

A partir de cette époque, sa popularité commence à décroître, ses cours sont de moins en moins fréquentés par les étudiants.

En 1866, il est conseiller municipal du sixième arrondissement et à ce titre participe à l'élaboration du projet de construction du nouvel Hôtel-Dieu; et en 1867, il est président du comité d'hygiène et de salubrité.

Durant l'hiver 1869-1870, la Justice fait encore appel à Ambroise Tardieu. Une première fois, dans l'affaire Troppman où avec trois de ses collègues, MM. Bergeron, Pinard et Trélat, il affirme qu'une seule personne, en l'occurrence J.-B. Troppman, a pu commettre le meurtre de la femme Kinck et de ses cinq enfants. La seconde fois, dans l'affaire Pierre Bonaparte. Il procède avec M. Bergeron à l'autopsie du coeur d'Yves Salmon (Victor Noir), à l'examen du visage de Pierre Bonaparte, à l'examen des vêtements du sieur Ulric de Fontvielle. Lors de sa déposition, il déclare que tout concourt à démontrer que les traces de contusions constatées sur la

joue gauche du prince proviennent d'un coup directement porté et ne peuvent être attribuées à d'autre cause qu'à une voie de fait. De retour à Paris, il est assailli de cris : « Démission, démission. Au Sénat... poussés sur l'air des Lampions » et est empêché de faire son cours. Les manifestations estudiantines sont d'une telle violence que l'on est obligé de fermer la Faculté pendant plusieurs semaines.

Quelques mois après, la guerre éclate, l'Empire sombre, la République est proclamée, mais Tardieu reste professeur de médecine légale.

\*  
\* \*

A partir de 1875, la santé d'Ambroise Tardieu s'altère, il est victime de plusieurs attaques d'apoplexie. En 1876, il donne sa démission de la présidence de l'Association générale des médecins de France, présidence qu'il occupait depuis 1868. Il s'occupe encore de l'organisation d'un cours de médecine légale pratique à la morgue et assiste le 9 décembre 1878 à la première conférence donnée par M. Brouardel.

Le 12 janvier 1879, il rend le dernier soupir à son domicile, 364, rue Saint-Honoré.

\*  
\* \*

Tardieu a beaucoup écrit. Entre 1839 et 1876 ont paru plus de cent vingt publications (articles dans le Bulletin de la société anatomique de Paris, dans les Archives générales de médecine, livres aux éditions Baillière, rapports insérés dans le Recueil des travaux du Comité consultatif d'hygiène de France). Parmi les principaux titres : son *Dictionnaire d'hygiène et de salubrité*, son *Traité des empoisonnements*, son *Étude sur l'avortement et sur les attentats aux moeurs*. N'oublions pas ces quelques cinq mille deux cents rapports médico-légaux.

Le nom de Tardieu a été donné au syndrome des enfants battus (syndrome de Silverman-Tardieu) et aux taches ecchymotiques sous-pleurales (taches de Tardieu).

#### SUMMARY

*Ambroise Tardieu (1818-1879) was legal medicine professor at the Paris Medical Faculty, medical expert during important criminal affairs (Praslin, Armand, Troppmann, Victor Noir), Dean, President of the Medical Academy, President of the hygiene and health Comity, President of the « Association générale des médecins de France », Town counselor. He described the Tardieu's spots (ecchymotic sub-pleural spots), and studied brutalities and bad treatments against children (Battered child syndrome).*

## BIBLIOGRAPHIE

### *Documents d'archives*

- Archives nationales :
  - AJ<sup>16</sup> 3077 - 6256 - 6314 - 6321 - 6357 - 6565.
  - AJ<sup>16\*</sup> 6245 - 6246 à 6259.
  - F<sup>17</sup> 6 - 4396 - 21763.
- Archives départementales de la Seine :
  - Lycée Charlemagne, bordereau de versement 704/73/2.
  - Liasses : 2 - 3 - 37 - 117 - 118 - 137 - 154 - 155 - 157 - 160.
- Archives de la préfecture de police :
  - DA n<sup>os</sup> 35 et 36.

### *Périodiques*

- Gazette des hôpitaux.
- Union médicale.
- Le Temps.
- Bulletin de l'Académie de médecine.
- Annales d'hygiène publique et de salubrité.

### *Ouvrages imprimés*

1. CHAINE Pierre, *Le duc assassin, Affaire Choiseul-Praslin*, Grasset, coll. Lenôtre G, 1955, in-16, 251 p.
2. DRACHLINE Pierre, *Le crime de Pantin, L'affaire Troppmann*, Paris, Denoël, 1985, 197 p.
3. LEONARD Jacques, *La médecine entre les savoirs et les pouvoirs*, Paris, Aubier Montaigne, 1981, 384 p.
4. TARDIEU Alexandre, *Notice sur les Tardieu-Cochin-Belle*, Paris, Imp. de Pillët fils aîné, 1855, in-8°, 23 p.
5. VALENTIN Michel, *Ambroise Tardieu, 1818-1879, l'hygiène industrielle au Conservatoire*. Revue Sécurité et médecine du travail, Paris, juillet-août 1972, n° 22, p.159-165.

## PUBLICATIONS D'AMBROISE TARDIEU

- I. De la morve et du farcin chronique chez l'homme et chez les solipèdes : thèse de doctorat en médecine, Paris, J. Baillièrè, 1843, in-4°, 187 p.
- II. Jusqu'à quel point le diagnostic anatomique peut-il éclairer le traitement des névroses : thèse d'agrégation, Paris, 1844, in-4°, 60 p.
- III. Voieries et cimetières : thèse pour la chaire d'hygiène, Paris, L. Martinet, 1852, in-4°, 270 p.
- IV. *Dictionnaire d'hygiène publique et de salubrité ou répertoire de toutes les questions relatives à la santé publique... complété par le texte des lois qui s'y rattachent*, Paris, J.-B. Baillièrè et Fils, 1852-1854, 3 vol., in-8°, et 1862, 2<sup>e</sup> éd., *ibid.* 4 vol., in-8°.
- V. *Mémoire sur la mort par suffocation*, Paris, Baillièrè, 1859, in-8°, 73 p. *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, 2<sup>e</sup> série, 1855, p. 371-441.
- VI. *Étude médico-légale sur les attentats aux moeurs*. Paris, J.-B. Baillièrè, 1857, in-8°, 176 p.
- VII. *Étude médico-légale sur les sévices et les mauvais traitements exercés sur des enfants* : *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, 2<sup>e</sup> série, 1860, tome XIII, p. 361-398.
- VIII. *Étude médico-légale sur l'avortement, suivie d'une note sur l'obligation de déclarer à l'état civil les fœtus morts-nés et d'observations et recherches pour servir à l'histoire médico-légale des grossesses fausses et simulées*. Paris, J.-B. Baillièrè, 5<sup>e</sup> éd., 1898, in-8°, 341 p.

- IX. *Étude médico-légale et clinique sur l'empoisonnement*, avec la collaboration de Z. Roussin pour la partie de l'expertise médico-légale relative à la recherche clinique des poisons. Paris, J.-B. Baillière et Fils, 1867, in-8°, 1072 p., fig. et pl.
- X. Relation médico-légale sur l'affaire d'Auteuil. *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, 2<sup>e</sup> série, 1870, tome XXXIII, p. 373-381.
- XI. *Étude médico-légale sur la folie*. Paris, J.-B. Baillière, 1872, in-8°, 610 p. avec 15 fac-similés d'écritures d'aliénés.

